Mondialisation.ca
Centre de recherche sur la mondialisation

La Croix Rouge confirme : le gouvernement Bush a utilisé la torture lors des interrogatoires

Par Patrick Martin
Mondialisation.ca, 23 août 2007
WSWS 23 août 2007

Région : États-Unis
Thème: Crimes contre l'humanité, Droits humains et État policier

Selon une longue étude publiée dimanche sur le site web du magazine *New Yorker*, un rapport confidentiel du comité international de la Croix Route (CICR) suggère que des responsables du gouvernement Bush pourraient avoir commis des crimes de guerre durant l'opération outre-mer de la CIA « prisons secrètes ».

Le rapport de la Croix Rouge conclut que les méthodes employées lors d'interrogatoires par la CIA du terroriste allégué des attentats de 11 septembre, Khalid Cheikh Mohammed et d'autres prisonniers Al Quaïda, étaient « équivalentes à la torture » et qu'il était vraisemblable que les responsables du gouvernement Bush avaient commis « des infractions graves » aux conventions de Genève.

L'article de Jane Mayer intitulé « The Black Sites » (sites noirs) est le résultat d'une série d'interviews d'anciens officiers de la CIA impliqués dans le fonctionnement des prisons secrètes outre-mer de l'agence, agents ayant directement participé à des séances de torture et qui ont, semble-t-il, tiré la conclusion que les méthodes employées étaient soit immorales soit contre-productives soit les deux à la fois.

Le magazine *New Yorker* est devenu l'un des principaux canaux de la dissidence au sein de l'appareil militaire et du renseignement dirigé à l'encontre de la politique menée par la Maison Blanche de Bush. Le collègue de Mayer, Seymour Hersh, avait rédigé le premier rapport approfondi sur les sévices infligés aux prisonniers à la prison militaire américaine d'Abou Ghraib, près de Bagdad, ainsi qu'une série d'articles sur les préparatifs américains d'une attaque militaire contre l'Iran.

Khalid Cheikh Mohammed fut capturé par les autorités pakistanaises au début de 2003, juste avant l'invasion américaine en Irak, et maintenu en détention par la CIA dans des endroits secrets durant près de quatre ans avant d'être transféré à Guantánamo Bay. En mars dernier, le Pentagone avait rendu publiques ses « confessions » d'avoir exécuté ou planifié non moins de 31 atrocités terroristes différentes, déclaration longtemps acclamée par les cercles officiels comme preuve que la torture, ou dans le jargon de Washington, « enhanced interrogation techniques » (techniques d'interrogation élargies), était une pratique efficace et légitime dans la « guerre contre le terrorisme ».

Dans le même temps, le *World Socialist We Site* relevait le caractère douteux des déclarations de Mohammed reconnaissant sa propre culpabilité et dans lesquelles il revendiquait la responsabilité pour un nombre invraisemblable de complots spectaculaires, y compris des soi-disant projets pour détruire la Sears tower (la plus haute tour de Chicago),

l'Empire State Building et Big Ben à Londres ainsi que l'assassinat de l'ancien président américain Jimmy Carter et du Pape Jean-Paul II. (Voir : « "**Washington exploits Guantánamo 'confession' to justify its crimes**").

Aucun observateur au fait de la politique n'a douté un instant que Mohammed avait été sérieusement torturé et beaucoup l'ont dit, dont le journaliste Nat Hentoff ("**Was Khalid Sheikh Mohammed tortured?**") et le professeur Anthnoy d'Amato de la Faculté de droit de l'Université Northwestern, Etats-Unis ("**True Confessions: The Amazing Tale of Khalid Shaikh Mohammed**"), qui avait comparé la « confession », longue de 26 pages, aux déclarations des prisonniers s'accusant eux-mêmes lors des procès des purges staliniennes des années 1930. L'article de Mayer confirme en fait que la CIA a en réalité utilisé des techniques de torture développées d'abord par le KGB soviétique et copiée ensuite durant la guerre froide par les agences de renseignement américaines.

Le Comité international de la Croix Rouge (CICR) fut autorisé à rendre visite à Mohammed l'année dernière, après son transfert à Guantánamo Bay. La politique du CICR consiste à ne discuter de ses observations qu'avec le gouvernement qui maintient les prisonniers en détention et non avec les médias de façon à s'assurer un accès permanent aux prisonniers. Mais, selon Mayer, le rapport du CICR sur les quinze prisonniers détenus dans les prisons secrètes de la CIA a circulé aux plus hauts échelons de la Maison Blanche, du secrétariat d'Etat et du Conseil national de sécurité, de même qu'auprès de certains membres du comité sénatorial et de la commission de la Chambre des représentants qui se consacre aux agences de renseignement.

Mayer a cité des « sources du congrès et d'autres sources de Washington ayant connaissance de ce rapport, » en écrivant que « l'une des sources avait dit que la Croix Rouge avait décrites les méthodes de détention et d'interrogation comme équivalentes à la torture et avait déclaré que les fonctionnaires responsables des mauvais traitements avaient pu avoir commis de sérieuses infractions. Selon le rapport, la source a averti que ces fonctionnaires auraient pu avoir commis 'des infractions graves' aux conventions de Genève et auraient pu avoir violé la loi américaine contre la torture (US Torture Act) ». Mayer ajoute, « Les conclusions de la Croix Rouge qui est connue pour sa crédibilité et sa prudence pourraient avoir des ramifications judiciaires potentiellement dévastatrices. »

En d'autres termes, les dirigeants gouvernementaux américains qui ont autorisé et appliqué la torture à l'encontre de prisonniers de la CIA pourraient être mis en accusation pour crimes de guerre soit devant un tribunal américain soit devant une cour internationale, tout comme cela pourrait être le cas pour ceux qui, ayant eu connaissance par la suite de ce qui se passait dans les prisons secrètes, l'ont dissimulé.

Selon l'article de Mayer, l'utilisation de la torture par la CIA n'était pas une opération de « voyous » mais une entreprise bureaucratique de grande envergure impliquant une recherche et un développement systématiques pour trouver les « meilleures » méthodes pour briser le moral des prisonniers. Les fonctionnaires de la CIA ont étudié les techniques employées pour le programme Phoenix, opération militaire montée par la CIA durant la guerre du Vietnam, comme modèle pour la « guerre contre le terrorisme ». Le programme Phoenix avait impliqué l'assassinat systématique estimé à quelque 20 000 dirigeants, partisans et sympathisants du Front de Libération nationale ainsi que la torture à grande échelle de prisonniers.

En ce qui concerne les interrogatoires, la CIA a également demandé conseil auprès de la

police secrète d'Egypte, de Jordanie et d'Arabie saoudite, et qui tous pratiquent des méthodes barbares de torture à l'encontre de prisonniers politiques. L'un des anciens interrogateurs militaires a décrit les techniques visant au contrôle total de l'environnement du prisonnier suivant « le modèle KGB », mis au point durant les purges contre les dissidents politiques de l'ancienne Union soviétique et ultérieurement imitée par la CIA.

Parmi les techniques employées sur Khalid Cheik Mohammed, on compte la privation sensorielle prolongée, l'enchaînement permanent en étant nu, l'utilisation d'une laisse de chien et des interrogateurs féminins, le fait d'être cogné contre un mur de sa cellule, d'être suspendu par les bras du plafond de la salle d'interrogation, et la pratique qui est à présent de triste notoriété du « waterboading », torture par l'eau, simulacre de noyage datant du Moyen Age (elle fut connue sous le terme de « torture chinoise par l'eau. »)

Un expert en interrogatoire a dit à Mayer en se référant aux victimes des séances de torture : « Les gens étaient totalement déshumanisés. Les gens s'effondraient. C'était l'application intentionnelle et systématique d'une grande souffrance que l'on faisait passer pour un processus juridique. C'est tout simplement effrayant. »

Selon Mayer, qui a interviewé l'un de ceux qui ont interrogé Mohammed, la torture était tellement sévère et systématique qu'elle avait eu un effet psychologique profond sur certains des tortionnaires eux-mêmes. Cet interrogateur a décrit un collègue tortionnaire qui souffre à présent de « terribles cauchemars… Cela le poursuit vraiment. Vous infligez quelque chose de vraiment mal et horrible à quelqu'un.»

Les fonctionnaires de la CIA ont maintes fois exprimé l'inquiétude que les ordres qu'ils recevaient de la Maison Blanche, notamment du vice-président Dick Cheney, pourraient les exposer à des poursuites criminelles, surtout depuis qu'on leur avait ordonné de garder en vie des prisonniers comme Mohammed, de ce fait faisant d'eux des témoins des sévices qu'ils ont eux-mêmes infligés. Comme l'un des responsables l'a dit à Mayer dans un des passages qui fait froid dans le dos, « Il aurait mieux valu les exécuter. »

Un ancien responsable de la CIA a dit à Mayer que de nombreux agents avaient contracté une assurance responsabilité civile pour anticiper les frais juridiques qu'ils risquent d'encourir au cas où ils seraient inculpés pour sévices à prisonniers. « une peur très grande existe d'un châtiment organisé par les hommes politiques » a-t-il dit et « plusieurs gars s'attendent à être jetés en pâture, » pour servir de boucs-émissaires aux décideurs les plus haut placés, y compris Bush, Cheney, l'ancien directeur de la CIA, George Tenet et le ministre de la Justice, Alberto Gonzales qui, en tant que conseiller de la Maison Blanche, a supervisé le processus apposant un cachet juridique à l'approbation de la torture.

Plusieurs dirigeants démocrates au Congrès sont parfaitement au courant du rapport du CICR qui a été transmis aux dirigeants du Sénat et de la commission spéciale de la Chambre des représentants sur les services du renseignement, présidée par le sénateur Jay Rockefeller de Virginie occidentale et le parlementaire démocrate Sylvestre Reyes du Texas. La présidente de la Chambre des représentants, Nancy Pelosi, ainsi que Harry Reid, le chef de la majorité au Sénat, étaient probablement aussi « dans le coup ».

Ce fait souligne la duplicité de la direction démocrate au Congrès qui, il y a à peine deux jours, a fait passer une loi élargissant les pouvoirs d'espionnage national d'un gouvernement dont il savait que le Comité international de la Croix Rouge avait reconnu comme l'auteur en série de crimes de guerre.

Malgré le caractère sensationnel des révélations de Mayer, il n'y eut que relativement peu de commentaires à ce sujet dans les médias américains. Le *Washington Post*, dans un article relatant l'article du *New Yorker*, a confirmé l'existence du rapport de la Croix Rouge et le fait qu'il a circulé aux plus hauts échelons de la capitale américaine.

Il a cité « des sources ayant connaissance du document » qui confirment que les détenus interviewés par le CICR avaient fait des déclarations similaires de leur torture alors qu'ils étaient isolés les uns des autres et n'étaient pas en mesure de coordonner leurs récits. Ceci renforce la crédibilité de leurs témoignages, tout comme le fait l'exportation de ces méthodes des prisons secrètes de la CIA et du camp de concentration de Guantánamo Bay vers la prison militaire américaine d'Abou Ghraib, en Irak d'où avaient été diffusées en 2004 les photos numériques qui avaient occasionné de par le monde un sentiment d'écoeurement contre les méthodes américaines de torture.

Article original paru en anglais, le 7 août 2007.

Copyright World Socialist Web Site.

La source originale de cet article est WSWS
Copyright © Patrick Martin, WSWS, 2007

Articles Par : Patrick Martin

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca